



Assemblée générale

Distr. générale
5 avril 2013
Français
Original : anglais

Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux

Compte rendu analytique de la 2^e séance

Tenue au Siège, à New York, le lundi 1^{er} avril 2013, à 10 heures

Président : M. Morejón. (Équateur)

Sommaire

- Adoption de l'ordre du jour
- Séminaire régional pour les Caraïbes
- Questions diverses

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Les rectifications doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également portées sur un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, *une semaine au plus tard à compter de la date du présent document*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza.

Les rectifications au présent compte rendu seront publiées dans un rectificatif.

13-27552X (F)



Merçi de recycler 



La séance est ouverte à 10 h 20.

Adoption de l'ordre du jour

1. *L'ordre du jour est adopté.*
2. **Le Président** informe le Comité que la délégation du Brésil a indiqué qu'elle souhaite participer aux travaux du Comité en qualité d'observateur.

Séminaire régional pour les Caraïbes

(A/AC.109/2013/17)

3. **Le Président** rappelle que le Gouvernement de l'Équateur a offert d'accueillir le séminaire régional pour les Caraïbes à Guayaquil (Équateur), du 28 au 30 mai 2013. Comme par le passé, le Comité célébrera également au séminaire la Semaine de solidarité avec les peuples des territoires non autonomes. S'il n'y a pas d'objection, il considère que le Comité souhaite procéder ainsi.
4. *Il en est ainsi décidé.*

Directives, règlement intérieur et ordre du jour du séminaire

5. **Le Président** attire l'attention sur les directives, le règlement intérieur et l'ordre du jour provisoire du séminaire, tels qu'ils figurent dans le document A/AC.109/2013/17. Le texte est pratiquement le même que les années précédentes, à l'exception du lieu, des dates et des langues qui seront utilisées au séminaire, l'anglais et l'espagnol, pour tenir compte du fait qu'il se tient dans un pays de langue espagnole. Il considère que le Comité souhaite approuver les directives, le règlement intérieur et l'ordre du jour du séminaire.

6. *Il en est ainsi décidé.*

Composition de la délégation officielle du Comité spécial

7. **Le Président** rappelle que la délégation officielle du Comité au séminaire comprendra le Président et les membres du Bureau plus un membre du Comité pour chaque groupe régional représenté au Comité. Le groupe des États d'Europe de l'Est sera représenté par son unique membre au Comité, la Fédération de Russie; les autres trois groupes régionaux devraient engager sans délai les consultations nécessaires pour

présenter les candidatures officielles. Les Nations Unies prendront en charge les frais de voyage de la délégation. Il a aussi pris contact avec le Directeur du Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes du Programme des Nations Unies pour le développement, en vue de la prise en charge d'une délégation plus importante et il attend sa réaction.

Invitations des experts et organisations

8. **Le Président** déclare que le Bureau a décidé de maintenir la pratique du Comité consistant à inviter au séminaire certains experts et représentants d'organisations non gouvernementales. Le Bureau a examiné la liste et l'a soumise au Comité pour autorisation.

9. Il considère que le Comité souhaite autoriser le Président à finaliser la liste d'experts et d'organisations invités au séminaire.

10. *Il en est ainsi décidé.*

11. **Le Président**, rappelant que le Comité tient une base de données sur les experts des questions pertinentes pour les travaux du Comité, invite à nouveau tous les membres du Comité à soumettre le nom de tous les experts indépendants de leurs pays et régions afin qu'ils soient inclus dans la base de données et invités éventuellement aux séminaires ultérieurs.

Invitations des représentants de territoires non autonomes

12. **Le Président** dit que, conformément à la pratique établie du Comité, des invitations au séminaire seront également adressées aux responsables élus et nommés des territoires non autonomes, ainsi qu'aux États Membres qui ne sont pas membres du Comité, aux puissances administrantes, aux institutions spécialisées du système des Nations Unies et à certaines organisations régionales. Les Nations Unies prendront en charge les frais de voyage de seulement trois experts, trois organisations non gouvernementales et des représentants des territoires non autonomes.

Questions diverses

13. **Le Président** informe le Comité qu'il lui a été notifié que toutes les puissances administrantes ont honoré leurs obligations, conformément à l'article 73 e de la Charte des Nations Unies, en matière de

communication d'informations sur les conditions économiques, sociales et éducatives dans les territoires non autonomes relevant de leur juridiction pour 2012.

La séance est levée à 10 h 40.